Comité Régional de Natation d'Ile de France

2010-2011

✉ 163 Boulevard Mortier 75020 PARIS

☎ 01 40 31 19 20 - Fax 01 40 31 07 25

Internet : http://www.cif-natation.fr

E-mail : cif@cif-natation

PREAMBULE

Une échéance 2012 ..... page 2
L'ENF un concept de formation ..... page 2
Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française ..... page 3

AGREMENT ENF

Le cahier des charges ..... page 4
Conditions d'agrément « *Ecole de Natation Française* » (E.N.F) ..... page 4
Protection des droits ..... page 4

EVALUATEURS-ASSISTANTS

Le rôle de l'Evaluateur ..... page 5

FORMATION

Formation E.N.F de la FFN ..... page 5
Formateurs E.N.F. de la FFN ..... page 6
ENF1, ENF2 ..... page 6
ENF3 ..... page 6

CERTIFICATION

Attribution ..... page 6

ORGANISATION DES SESSIONS DES « TESTS E.N.F »

Modalités d'organisation du Sauv'nage ..... page 7
Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau ..... page 7
Modalités d'organisation du Pass'compétition ..... page 8

DIPLÔME : page 9

ANNEXES

Formulaire de déclaration de tests de Sauv'nage ..... page 10
Formulaire de demande d'organisation du Pass'sports de l'eau ..... page 11
Formulaire de demande d'organisation d'un Pass'compétition ..... page 12

PREAMBULE

Dans le prolongement de la convention signée entre **notre Fédération** et le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (C.I.A.A), le développement efficace et rationnel de l'***Ecole de Natation Française*** ne se fera que par la création d'un réseau fédérateur national homogène. Or, ce réseau ne peut se construire sans la participation responsable des structures associatives adhérentes, de tous les organisateurs et le respect d'un cahier des charges commun.

Une échéance 2012 :

A partir de 2012/2013 tous les enfants nés en 2004 et après devront être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme fédéral.

En Ile de France, le processus est bien engagé. La mise en place de la commission Eveil et Apprentissage, la formation des Evaluateurs et Assistants évaluateurs, l'agrément des clubs ENF et les passations de tests, mettent en évidence la dynamique des clubs pour ce concept. La présence effective dans chaque département d'un délégué technique ENF et leur participation à la coordination ENF devrait avec le soutien des cadres techniques améliorer les dispositifs déjà mis en place.

L'ENF un concept de formation :

L'ENF n'est pas une règle mais un concept novateur de formation, ce n'est ni une compétition, ni un élément de statistique, mais bien le franchissement d'étapes qui valident des compétences développées par l'enfant.

Ce programme est le socle commun d'apprentissage et de découverte de l'ensemble des disciplines de la Fédération. L'enfant qui entre dans nos structures doit pouvoir s'épanouir au travers de la richesse de nos activités. À un âge où la curiosité est exacerbée et où le besoin d'explorer s'impose comme moyen essentiel d'éducation, donnons à ces enfants les moyens de satisfaire ses aspirations au sein de nos clubs.

Le concept de formation de l'ENF s'appuie sur la transversalité des pratiques, chaque discipline de la « Natation » apporte un des éléments essentiels à la construction du nageur. Le plus important, c'est de mettre l'enfant en situation de transformer sa pratique. Ainsi, une formation bien conduite suppose que l'on ne brûle pas les étapes ; faisons en sorte que l'enfant soit dans une dynamique de réussite.

Cela impose donc que chaque éducateur forme l'enfant pour qu'il soit en capacité de réussir tous les tests. Nous devons provoquer du « désir », de « l'envie » chez l'enfant. Il ne peut y avoir de construction d'un projet personnel ambitieux sans désir fort.

Présenter un enfant à un test sans préparation ou sans avoir vérifié qu'il est capable de le réussir, c'est ignorer les préjudices que cela engendre auprès de ce jeune.

Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française :

"le **Sauv'nage**", permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

"le **Pass'sports de l'eau**", valide la capitalisation d'habiletés motrices à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur. Elle s'appuie sur la découverte de cinq disciplines sportives de la "natation" et de l'environnement aquatique.

"le **Pass'compétition**", propre à chaque fédération, a pour but de s'assurer d'un niveau de pratique minimum pour s'orienter vers la compétition dans la discipline de son choix, au sein de la Fédération qui l'organise.

Pour la natation synchronisée, une spécificité réglementaire rédigée pour la saison 2009-2010 est reconduite pour 2010-2011 **cf.** chapitre pass'compétition :

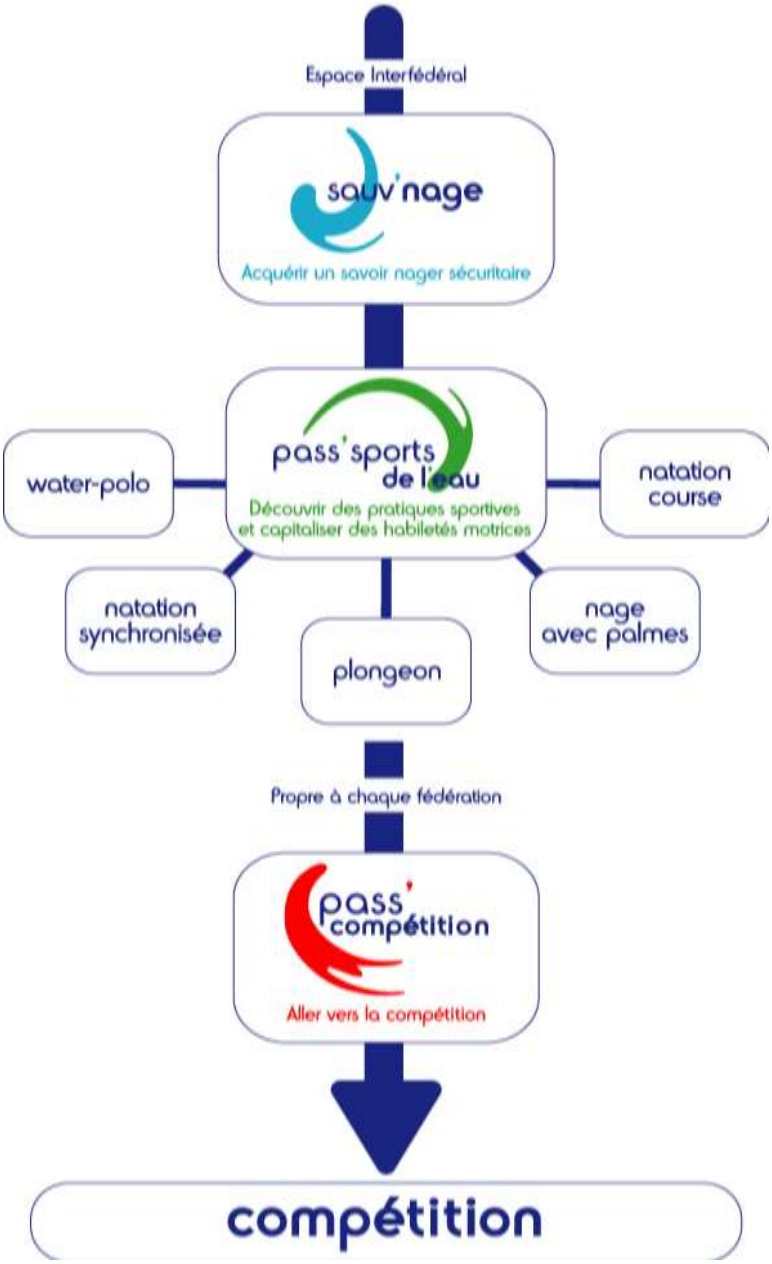

AGREMENT ENF

Le cahier des charges :

Le cahier des charges fourni aux « clubs agréés E.N.F» donne les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit du concept. Il s'agit, entre autre, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'E.N.F., d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF

Conditions d'agrément « *Ecole de Natation Française* » (E.N.F) :

Sont concernées :

Toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des Fédérations membres du C.I.A.A. qui souhaite adhérer au principe de l'ENF.

Les conditions :

Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé au comité d'Ile de France en deux exemplaires. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF

Etre à jour de l'affiliation.

Avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test Sauv'nage.

Le CIF fait paraitre régulièrement, la liste des clubs agréés ENF sur le BO et sur le site du CIF.

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées ; notamment la production des bilans. Voir sur le site du CIF pour télécharger ce document "Excel" intitulé Fiche bilan sauv'nage et pass'sports de l'eau.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les Fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

Protection des droits :

Par convention, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques est propriétaire de tous les droits d'exploitation de l'E.N.F. et, conformément aux articles 17-III et 18.1 de la loi sur le sport, des images, logos et emblèmes de l'***Ecole de Natation Française***.

Seuls les documents E.N.F. (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le C.I.A.A peuvent être utilisés dans le cadre de l'E.N.F.

EVALUATEURS-ASSISTANTS

Profil des Assistants Evaluateurs :
Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evaluateur, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evaluateur » correspondante. Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche.

Profil des Evaluateurs ENF1 et ENF2 :
Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2).
Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Profil des Evaluateurs ENF3 :
Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3.
Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D minimum de natation synchronisée, les officiels pour les autres disciplines, à jour de leur carte annuelle suite au recyclage et ayant suivi la formation ENF3

Le rôle de l'Evaluateur :

Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en œuvre du dispositif.

Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Il atteste la réussite aux tests (fiche bilan Excel CIAA) et signe les livrets pratiquants.

Il engage sa signature.

FORMATION

Formation E.N.F de la FFN :

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en causes, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de **toutes les Fédérations** mais aussi au sein de notre Fédération.

L'évaluation du « sauv'nage et du pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.
Le « pass'compétition » est réservé aux Fédérations et concerne l'entrée dans la compétition, les officiels intègrent le dispositif comme « Evaluateur ». A ce niveau ce sont les compétences et l'aptitude à observer dans un cadre défini qui sont sollicitées.
Pour obtenir leur qualification, les Evaluateurs E.N.F. et les Assistants Evaluateurs E.N.F ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

Formateurs E.N.F. de la FFN :

ENF1, ENF2

Les formations ENF1 et ENF2, Evaluateurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux par délégation du CIF. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

A ce jour, seul le Délégué Technique ENF, agréé par l'ERFAN-CIF peut assurer des formations ENF1, ENF2. En cas de besoin exceptionnel, des CT peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes. Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du sauv'nage.

ENF3

Les formations ENF3 **option natation course** sont dispensées par les CD. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation ENF3NC.

Dans le cas contraire, l'ERFAN agréée un formateur pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des CT peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

Les formations ENF3 **option natation synchronisée** sont dispensées par le CIF. Les formateurs sont un CT et un formateur agréé par l'ERFAN optionnaire natation synchronisée.

L'organisation des formations ENF3 Water-polo, Eau libre et Plongeon seront précisées ultérieurement.

Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes (assistant ENF1, assistant ENF2), ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.

CERTIFICATION

Attribution

Les numéros de certification sont attribués par le CIF dès réception des différentes pièces justificatives (récépissé de licence et diplômes d'éducateur). Elle est annuelle et est tacitement renouvelée si la personne est licenciée à la FFN d'année en année.

Si un cas majeur d'utilisation de cette certification en dehors des conditions d'utilisation s'avérait, la personne pourrait se voir retirer sa qualification d'évaluateur ou d'assistant.

Les stagiaires en formations BEESAN peuvent être assistant ENF1 si la formation est dispensée pendant leur cursus. Dés l'obtention du BEESAN, il faut qu'il demande au CIF un n° d'évaluateur ENF1.

Une carte sera envoyée aux personnes certifiées.

Seules les personnes licenciées pour la saison et certifiées peuvent valider les tests de l'ENF

ORGANISATION DES SESSIONS DES « TESTS E.N.F »

Modalités d'organisation du Sauv'nage

Le « Sauv'nage » peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation d'Evaluateur ENF1.

Les organisations doivent être déclarées un mois avant la date de la session prévue au Comité départemental qui peut dépêcher un délégué. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF.

Information : Le sauv'nage est admis par le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques comme un test de « savoir nager » suffisant pour pratiquer les activités du Nautisme.

Le rôle du club agréé E.N.F ou du comité départemental :

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
Il est garant du respect des conditions de passage des tests.
Il envoie les fiches bilans au CD et au CIF
Il enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat

Rappel : Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral « assistant club » et brevet fédéral 1er degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau

L'organisation du « Pass'sports de l'eau » est de la responsabilité du Comité départemental par délégation du CIF aux CD.

Chaque CD envoie au CIF les modalités d'organisation des « pass'sports de l'eau» dans son département. Les sessions de pass'sports de l'eau sont planifiées dans le calendrier départemental. (Attention à ne pas oublier toutes les disciplines.)

Le passage des tests se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Evaluateur ENF2.

Dans l'hypothèse où un club ne puisse participer pour des raisons exceptionnelles au dispositif proposé par le CD, ce dernier établit les conditions d'organisation des « pass'sports de l'eau ». A minima, le club devra

*remplir le formulaire de demande d'organisation et le transmettre un mois avant la date prévue de la session au comité départemental pour avis. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF.

*proposer le test à au moins deux clubs

*remplir les conditions établies par le CD

Le CD devra envoyer un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Evaluateur ENF2.

Pour l'ensemble des organisations,

Il n'est pas obligatoire d'organiser l'ensemble du test au cours d'une même session.
Une session peut comporter un seul des cinq tests.
Il n'est pas fixé de limite de validité.

A minima, la présence de deux Evaluateurs ENF2 est obligatoire. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la qualification Evaluateur ENF2.

Rappel : Le « Pass'sports de l'eau » est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques (BP) ; la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Le rôle du comité départemental ou du club agréé E.N.F autorisé à organiser une session:
Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
Il est garante du respect des conditions de passage des tests.
Il envoie les fiches bilans au CD et au CIF
Le CD enregistre les résultats des tests du pass'sports de l'eau sur Extranat

Modalités d'organisation du Pass'compétition

L'organisation du « Pass'compétition » est de la responsabilité du Comité Régional. Il peut être organisé par le Comité Régional ou Départemental. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Evaluateur ENF3.
A ce jour, les pass'compétitions Natation course et Natation synchronisée sont délégués aux Comités départementaux, sous la responsabilité du Comité Régional. La participation du délégué technique ENF du département ou de son référent disciplinaire est obligatoire
Les sessions des pass'compétitions sont planifiées dans le calendrier départemental. Dans le cas où celles-ci ne seraient pas inscrites dans le calendrier, une demande d'organisation devrait être faite par le comité départemental à la commission Eveil apprentissage du CIF. Voir en annexe formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF.
Lors de la passation du test, nécessité d'un Evaluateur ou Assistant évaluateur ENF3 par enfant.

Pour 2010-2011: Spécificité réglementaire pour la Natation Synchronisée :
La nageuse peut s'engager dans le socle en cours de saison après l'obtention de son "Pass'compétition" dans les conditions définies ci- dessous.
nageuses nées en 2004 et après (7 ans et moins) : obligation de valider les 2 tests sauv'nage et pass'sports de l'eau avant d'accéder au pass'compétition.
Nageuses nées en 2003 et avant (8 ans et plus) : la validation du sauv'nage et pass'sport de l'eau sera laissée à la l'initiative du comité régional
Pour des raisons exceptionnelles, le comité régional peut autoriser l'accès direct au pass'compétition.
Cette règle pourra évoluer la saison suivante en vue d'une application complète en 2012.

Le rôle du Comité départemental ou du Comité régional:

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
Il est garant du respect des conditions de passage des tests.
Il transmet les résultats des tests pass'compétition au comité régional qui les valide sur Extranat

Des modèles de fiches d'évaluations sont disponibles sur le site du CIF.

DIPLÔME

Un livret du pratiquant est remis à chaque personne qui a réussi le test du **« Sauv'nage »**.
Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.

Dans le cas du « **Pass'sports de l'eau »,** un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves est validée. L'organisateur en fixe les modalités de délivrance. Il n'est pas fixé de durée de validité d'un test.

Il est possible de commander des livrets pratiquants sauv'nage et pass'sports de l'eau et des cartes diplômes. Voir sur le site du CIF pour télécharger le bon de commande intitulé support pédagogique - bon de commande.

Au moment de la rédaction de ce règlement, les supports de certification des **« pass'compétitions »** ne sont pas produits.

ANNEXES

Formulaire de déclaration de tests de sauv'nage
Formulaire de demande d'organisation du pass'sports de l'eau
Formulaire de demande d'organisation d'un pass'compétition

Déclaration d'organisation d'une session du test du sauv'nage

Document à transmettre au comité départemental pour information 1 mois avant la date de la session

Club :
Adresse :

Evaluateur ENF1 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du sauv'nage
Nom : Prénom :
N° de certification :

Lieu d'organisation :
Date d'organisation :
Horaires :
Nombres d'enfants :
……. Nombre d'enfants du club organisateur
……. Nombre d'enfants que le club peut accueillir

Fait le : à : Signature du président du club
(Tampon)

SI LE CLUB N'A PAS PU PARTICIPER AUX ORGANISATIONS
« PASS'SPORTS DE L'EAU » ORGANISEES PAR LE CD
Demande d'organisation d'une session de test du pass'sports de l'eau
Document à transmettre au comité départemental pour avis 1 mois avant la date de la session

Club :
Adresse :

Evaluateur ENF2 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du pass'sport de l'eau
Nom : Prénom : N° de certification :

Lieu d'organisation :
Date d'organisation :
Clubs participants :
Horaires :
Nombres d'enfants :
……. Nombre d'enfants du club organisateur
……. Nombre d'enfants des autres clubs accueillis

Discipline concernée*
Natation course ☐
Natation synchronisée ☐
Plongeon ☐
Water polo ☐
Nage avec palmes ☐

*Cocher les disciplines concernées

Fait le : à : Signature du président du club
(Tampon)

Document à retourner au Club

Avis du comité départemental : Avis du délégué technique ENF :

Le CD désigne : Représentant du comité départemental Evaluateur ENF2

Date et signature du président du comité départemental, (Tampon)

SI LE CD N'A PAS PLANIFIE DANS SES ORGANISATIONS LES
« PASS'COMPETITION »
Demande d'organisation d'une session du test pass'compétition
Document à transmettre au CIF « Commission Eveil Apprentissage » pour avis 1 mois avant la date de la session

Comité départemental :

Délégué technique ENF :
Référent disciplinaire :
Nom : Prénom : N° de certification :

Jury ENF3 :
* *
* *
…

Date et lieu d'organisation :
Horaires :
Nombres d'enfants :

Discipline concernée*
Natation course
Natation synchronisée
Plongeon
Water polo

*Cocher les disciplines concernées
Fait le : à : Signature du président du CD
(Tampon)

Document à retourner au CD

Avis du comité régional Avis du CTR à charge du dossier ENF

Le CIF désigne : Représentant du comité départemental Evaluateur ENF3

Date et signature de la présidente de la commission « éveil apprentissage », (Tampon)

Nos partenaires :

arena
WATER INSTINCT

MEGATEN

OMEGA
ELECTRONICS

Groupe AMP
Documents & Systèmes
AMParis

EDF

VIBRA'SON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

îledeFrance